



Publié le 29 septembre 2026

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER et Vincent PEYRE.

2026-56 Délibération modificative n°2

Rapporteur : Alain BENISTY

Alain BENISTY explique qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits sur certaines opérations en fonctionnement et en investissement et propose donc les modifications suivantes sur le budget primitif 2026 :

Section de fonctionnement

Objet	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023 – Virement section investissement	023	- 50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Amortissements	681	0,00 €	+ 50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65888 – Autres charges	65888	- 3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	66111	0,00 €	+ 3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	6156	- 10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6413 – Personnel non titulaire	6413	0,00 €	+ 10 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Section de fonctionnement – suite et fin

Objet	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
623 – Publicité, publications, relations publiques	623	- 5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6450 – Charges de sécurité sociales et de prévoyance	6450	0,00 €	+ 5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		- 68 000,00 €	+ 68 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement

Opération	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 – Virement section fonctionnement	021	0,00 €	0,00 €	- 50 000,00 €	0,00 €
040 - Amortissements	28128	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 50 000,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
211 – Ecole du Chêne	2188	0,00 €	+ 10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
231 – Aménagement extérieur espace François Baraduc	202	0,00 €	+ 20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
239 – Révision PLU	202	0,00 €	+ 70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 1 458,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
270 – Extension de l'école	231	0,00 €	+ 1 458,58 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
273 – Crématorium	203	-0,00 €	+ 20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 34 876.88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
258 – Voirie CCPA	2041511	0,00 €	+ 34 876.88 €	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement – suite et fin

Opération	Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
243 – Acquisitions terrains	203	- 50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
255 – Matériels	2157	- 131 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
286 – Matériel technique	2157	0,00 €	+ 9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
286 – Matériel technique	2182	0,00 €	+ 172 000,00 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
272 – Entretien mairie	2183	0,00 €	+ 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
243 – Acquisitions terrains	203	- 4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
282 – Rénovation salle polyvalente	2135	0,00 €	+ 4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		- 343 335,46 €	+ 343 335,46 €	- 50 000,00 €	+ 50 000,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°2 du budget primitif 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

